

VILLE D'HYÈRES

# FAIRE FACE AU RISQUE D'INONDATION



**Les risques et les bons gestes**  
de prévention



**Les bons réflexes** en situation  
de vigilance et en cas d'inondation

**Les contacts** et les liens utiles



**Service sécurité civile  
communal**

04 94 00 82 14



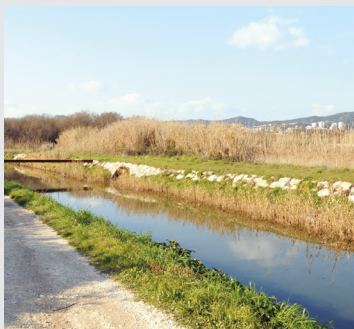
VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

## Quels sont les risques ?

La ville d'Hyères est principalement soumise au risque d'inondation de deux cours d'eau (**le Gapeau, le Roubaud**) et de leurs affluents.

La zone littorale de la commune peut être exposée à un phénomène de **surcote marine** qui représente un facteur aggravant lors des épisodes de crues.

Des phénomènes significatifs de **ruissellement urbain** peuvent également saturer les capacités du réseau d'évacuation des eaux pluviales et conduire à l'inondation de différentes voiries dont le nombre varie selon l'intensité et la durée des précipitations sur la commune.



## Les bons gestes de prévention

Pour être informé des risques, vous vous inscrivez au **système d'alerte** à la population sur le site internet de ville d'Hyères ([www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr) - recherche : système d'alerte).

Pour **vos habitations**, nous vous demandons d'être vigilant et de respecter les dispositions suivantes :

▶ Les **bouches d'évacuation** d'eau pluviale situées à proximité de chez vous ne sont pas encombrées.

▶ Les **gouttières** de votre toiture ne sont pas obstruées par les déchets végétaux.

▶ Après entretien de vos espaces verts, pensez à **éliminer les déchets végétaux** car ils peuvent encombrer les évacuations pluviales.

# Que dois-je faire en situation de vigilance et en cas d'inondation ?

J'applique les consignes de sécurité :



Je m'informe en temps réel en téléchargeant gratuitement l'application « MyPredict »



En cas d'orage, je ne sors pas je m'abrite dans un bâtiment dur, surtout pas sous un arbre



Je ne m'engage pas sur une route inondée je respecte la signalisation



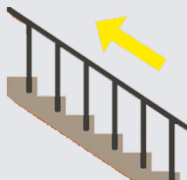
Je ne vais pas chercher les enfants à l'école même en cas d'inondations, ils sont en sécurité



Je reporte mes déplacements



Je m'éloigne des cours d'eau



J'évite les sous-sols (cave, garage parking)



Je me soucie de mes voisins et des personnes vulnérables

## Les bons réflexes

- ▶ Je respecte les **consignes des secours** transmises par la cellule de crise communale (via le système d'alerte et les médias)
- ▶ Je n'appelle les secours (Pompiers 18 - Samu 15) qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les urgences.
- ▶ Si l'eau monte, je n'utilise surtout **pas d'équipements électriques** (ascenseurs, portails et portes automatiques...) et je commence par **couper le gaz, le chauffage et l'électricité.**



## Les contacts et liens utiles

### Services publics

- ▶ **Pompiers** : 18 ou 112
- ▶ **Police nationale** : 17
- ▶ **Police municipale (24h/24h)** :  
04 94 65 02 39
- ▶ **Cellule de crise communale,  
en cas de risque avéré (24h/24h)** :  
04 94 65 44 03  
04 94 65 14 70

### Radios

- ▶ **France Bleu Provence** : 102.5
- ▶ **Radio Mistral** : 92.4

### Internet

- ▶ **Site de la mairie** : [www.hyeres.fr](http://www.hyeres.fr)
- ▶ **Site de la préfecture du Var** :  
[www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)
- ▶ **Comptes officiels Twitter**   
(<http://twitter.com>) :  
ville d'Hyères (@villedhyeres),  
Préfecture du Var (@Prefet83), Sdis  
(@SDIS83), Gendarmerie Nationale  
(@Gendarmerie)
- ▶ **Comptes officiels Facebook**   
([www.facebook.com](http://www.facebook.com)) :  
ville d'Hyères, Gendarmerie du var,  
Sdis83 officiel sapeurs pompiers du  
Var

